

Conditions de location et de services

Les présentes conditions s'appliquent à votre location d'Équipement auprès de United Rentals ou à la prestation de services fournie par United Rentals.

GUARANTEE DOMMAGE FACULTATIVE : LA GARANTIE DOMMAGE N'EST PAS UNE ASSURANCE. Seuls les clients commerciaux directs sont éligibles à la Garantie Dommage. En acceptant la Garantie Dommage facultative, le Client consent à payer des frais correspondant à 10 % des frais de location de l'Équipement qu'il souhaite couvrir par la Garantie Dommage. En contrepartie, United consent à renoncer à certains recours pour dommages accidentels ou vol de l'Équipement couvert, survenant lors d'une utilisation normale et prudente. Le Client reste responsable de tous les autres dommages tel que prévu aux Conditions de Location et de Service.

NOTE POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE A MOTEUR : LE PRÉSENT CONTRAT OFFRE, MOYENNANT DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES, UNE RENONCIATION A RECOURS (ou « Garantie Dommage ») VISANT À LIMITER LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DU CLIENT EN CAS DE DOMMAGE AU OU DE VOL DU VÉHICULE A MOTEUR. AVANT DE DÉCIDER DE SOUSCRIRE A LA RENONCIATION A RECOURS, LE CLIENT PEUT SOUHAITER VERIFIER S'I L EST COUVERT PAR SA PROPRE ASSURANCE. LA SOUSCRIPTION A CETTE RENONCIATION A RECOURS N'EST PAS OBLIGATOIRE ET LE CLIENT PEUT Y RENONCER OU LA REFUSER.

Dernière mise à jour : 19 Avril 2023

1. Définitions

“**Accord**” désigne les Détails de la réservation, ainsi que tout Accord de location et de service associé, y compris les présentes Conditions de location et de services qui y sont intégrées par référence.

“**Accord de location et de service**“ désigne l'accord passé entre le Client et United pour que United loue des Équipements et/ou fournisse des services, que cet Accord soit conclu en personne dans le magasin, en ligne ou au moment de la livraison de l'Équipement. Une copie des présentes Conditions de location et de services a été fournie au Client.

“**Client**” désigne la personne ou l'entité identifiée comme telle dans les Détails de la réservation ou tout représentant, agent, dirigeant ou employé du Client.

“**Détails de la réservation**” désigne l'Équipement, la période de location, les informations de livraison, les informations de paiement et les autres informations figurant sur la confirmation ou le résumé de commande ou le Contrat de location et de service, selon le cas.

“**Dommages indirects**” comprennent, entre autres, le manque à gagner, la perte de marge, la perte d'activité, l'augmentation des frais généraux, la perte financière, l'interruption d'activité, l'atteinte à la réputation et les dommages aux (biens des) tiers et/ou les réclamations de tiers.

“**Agence**” désigne l'adresse United indiquée dans le Contrat de location et de service.

“**Équipement**” désigne un ou plusieurs des articles identifiés comme articles de location dans les Détails de la réservation et tous les accessoires, pièces jointes ou autres articles similaires livrés au Client, y compris, mais sans s'y limiter, les tuyaux, les poches filtrantes, les médias filtrants, les cordons électriques, les lames, les câbles de soudage, les cuves à carburant et les buses.

“**Heures d'ouverture normales**” signifie du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00 dans le Pays réglementant.

“**Matériau**” désigne tout matériau, substance ou déchet.

“**Matériaux réglementés de Catégorie A**” comprend tout Matériau à haut risque qui entre dans l'une des catégories suivantes : (i) radioactives, (ii) infectieuses, ou (iii) à toxicité aiguë (dans chaque cas telles que définies, répertoriées ou réglementées comme telles dans la Réglementation).

“**Matériaux réglementés de Catégorie B**” comprend tout Matériau à risque moyen qui entre dans l'une des catégories suivantes : (i) dangereuse pour la santé, (ii) corrosive (dans les deux cas, telle que définies, répertoriées ou réglementées comme telles dans la Réglementation), ou (iii) qui constitue un flux de déchets contenant un volume de 5% ou plus de tout Matériau entrant dans les catégories (i) ou (ii) de cette définition des Matériaux réglementés de Catégorie B.

“**Matériaux non réglementés**”, tout Matériau qui n'est pas un Matériau réglementé de Catégorie A ou un Matériau réglementé de

Catégorie B.

“**Pays réglementant**” désigne le pays des bureaux de United tel qu’indiqué dans l’Accord et tout pays dans lequel l’Équipement est ou sera situé pendant la période où il est en possession du Client ou dans lequel il doit être retourné à United en vertu du Contrat.

“**Période de location**” désigne la période comprise entre la “Livraison (Rental Out)” et « l’Enlèvement prévu » (Scheduled In)”, indiquée dans le Contrat de location et de service, à l’exception du fait que la Période de location peut prendre fin plus tôt, conformément aux articles 18, 19 et 27 ou si le Client restitue l’Équipement plus tôt.

“**Réglementation**” désigne toute loi, tout règlement, toute décision ou tout ordre d’une autorité gouvernementale et toute norme technique généralement acceptée dans le secteur concerné, y compris, mais sans s’y limiter, toutes les normes ISO, EN ou DIN, chacune d’entre elles étant en vigueur dans tout Pays réglementant.

“**Tanks**” désigne les Équipements de location identifiés dans le cadre de Solutions Fluides, dans lesquels le Client stocke des matériaux/liquides.

“**Service**” ou “**Services**” désigne les services fournis par United dans le cadre de la location de l’Équipement, en ce y compris

les Services de fossés, les Services d'échafaudage, les Services sanitaires portables, les Services de solutions fluides, les Services d'alimentation et de chauffage, ventilation et climatisation et les Services d'outillage (chacun étant défini dans la Section 27 ci-dessous).

“**Supports spécialisés**” désigne les matériaux de filtration spécialisés achetés dans le cadre de la location d'Équipements utilisés pour les solutions fluides tels que les poches filtrantes, les tamis, le sable, le gravier, le charbon ou d'autres matériaux utilisés pour éliminer certains contaminants ou d'autres matériaux.

2. Pouvoir de signer ; former des contrats

Toute personne signant l'Accord représente et garantit qu'elle est majeure et qu'elle a l'autorité et le pouvoir de signer cet Accord au nom du Client.

3. Indemnisation / Exonération de responsabilité

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE CLIENT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET D'EXONERER UNITED, ET TOUS SES DIRIGEANTS, AGENTS, PRÉPOSÉS OU EMPLOYÉS RESPECTIFS, AINSI QUE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, PARENTS ET FILIALES, DE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION, PERTE, DOMMAGE OU COÛT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS JURIDIQUES, LA PERTE DE PROFIT, L'AUGMENTATION DES FRAIS GÉNÉRAUX, L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU TOUT AUTRE DOMMAGE SPÉCIAL OU INDIRECT, LES DOMMAGES LIÉS AUX DOMMAGES MATÉRIELS, AUX BLESSURES CORPORELLES OU AUX DOMMAGES LIÉS À UN DÉCÈS INJUSTIFIÉ) DÉCOULANT DE OU LIÉS À (A) L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION, L'UTILISATION, LA POSSESSION OU LA LOCATION DE L'ÉQUIPEMENT PAR LE CLIENT, OU (B) LES ERREURS, OMISSIONS OU INEXACTITUDES DANS LES DOCUMENTS OU AUTRES INFORMATIONS FOURNIS PAR LE CLIENT, OU OBTENUS AUPRÈS DE TIERS, SUR LESQUELS UNITED S'APPUIE POUR FOURNIR L'ÉQUIPEMENT OU LES SERVICES. CETTE CLAUSE D'EXONERATION S'APPLIQUE ÉGALEMENT À TOUTES LES RÉCLAMATIONS FORMULÉES À L'ENCONTRE DE UNITED SUR LA BASE DE FONDEMENTS STRICTS/SANS DÉFAUT OU DE RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS. TOUTEFOIS, LE CLIENT NE SERA PAS TENU D'INDEMNISER UNITED POUR LA PARTIE DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU RESPONSABILITÉ CAUSÉE UNIQUEMENT PAR LA FAUTE INTENTIONNELLE OU LA NÉGLIGENCE EXCLUSIVE DE UNITED. DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS D'INDEMNISATION DU PRÉSENT CONTRAT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE CLIENT ACCEPTE EXPRESSÉMENT ET SPÉCIFIQUEMENT QUE L'OBLIGATION D'EXONERATION QUI PRÉCÈDE NE SOIT EN AUCUN CAS AFFECTÉE OU DIMINUÉE PAR UNE QUELCONQUE LIMITATION LÉGALE OU CONSTITUTIONNELLE DE LA RESPONSABILITÉ OU PAR L'IMMUNITÉ DONT BÉNÉFICIE LE CLIENT EN CAS DE POURSUITE PAR SES PROPRES EMPLOYÉS. L'OBLIGATION D'INDEMNISER RESTERA EN VIGUEUR MALGRÉ L'EXPIRATION OU LA RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT. DANS LA MESURE OÙ CE QUI PRÉCÈDE EST EN CONFLIT AVEC DES DISPOSITIONS LÉGALEMENT OBLIGATOIRES, CE QUI PRÉCÈDE SERA APPLIQUÉ DE MANIÈRE À OBTENIR L'EFFET MAXIMAL AUTORISÉ PAR LA LOI APPLICABLE.

4. Inspection de l'Équipement

Le Client reconnaît avoir inspecté l'Équipement avant d'en prendre possession, et l'avoir trouvé en bon état de fonctionnement et de réparation, et adapté à ses besoins. Le Client reconnaît également avoir inspecté le réservoir de propulsion des Véhicules immatriculés et autorisés, ou devant être immatriculés et autorisés, à circuler sur toute autoroute ou voie publique avant d'en prendre possession, et que ce réservoir de propulsion ne contenait pas de carburant teinté (dans la mesure où l'utilisation de carburant teinté est interdite dans la juridiction) ou tout autre carburant qui n'est pas un carburant conforme tel que défini dans la clause 7A. Le Client a inspecté ou inspectera tous les chevalets d'arrimage, boulons, chaînes de sécurité, languettes de traction et autres dispositifs et matériaux utilisés pour connecter l'Équipement au Véhicule tracteur du Client, le cas échéant. Le Client reconnaît que United n'est pas responsable de tout dommage causé au Véhicule tracteur du Client par des chevalets d'arrimage ou des rétroviseurs détachables. En ce qui concerne la location de Tanks, le Client doit prendre des mesures indépendantes pour s'assurer que tous les matériaux que le Client stocke dans les Tanks sont chimiquement compatibles avec l'Équipement. Le Client doit fournir à United la fiche de données de sécurité (" FDS ") ou les tests de laboratoire certifiés qui identifient le matériau que le Client stocke dans les Tanks.

5. Limitation de la responsabilité

Dans la mesure permise par la loi applicable, United ne sera en aucun cas responsable ou redevable au Client ou à toute autre partie pour : (i) toute perte, tout dommage ou toute blessure causé(e) par, résultant de ou lié(e) de quelque manière que ce soit à l'Équipement, à son fonctionnement ou à son utilisation ; ou (ii) tout dommage accessoire, indirect ou spécial, même si le Client a été informé de la possibilité de tels dommages. Le Client reconnaît et assume tous les risques inhérents au fonctionnement, à l'utilisation et à la possession de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement lui est livré jusqu'à ce qu'il soit retourné à United et il prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger toutes les personnes et tous les biens contre les blessures ou les dommages causés par l'Équipement. Aucune disposition de l'Accord ne limite la responsabilité de United en cas (a) de décès ou de blessure corporelle, (b) de perte, de dommage ou de blessure causés par une négligence grave et (c) de fraude ou de déclaration frauduleuse par United ou l'un de ses représentants.

5. Limitation de la responsabilité

Dans la mesure permise par la loi applicable, United ne sera en aucun cas responsable ou redevable au Client ou à toute autre partie pour : (i) toute perte, tout dommage ou toute blessure causé(e) par, résultant de ou lié(e) de quelque manière que ce soit à l'Équipement, à son fonctionnement ou à son utilisation ; ou (ii) tout dommage accessoire, indirect ou spécial, même si le Client a été informé de la possibilité de tels dommages. Le Client reconnaît et assume tous les risques inhérents au fonctionnement, à l'utilisation et à la possession de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement lui est livré jusqu'à ce qu'il soit retourné à United et il prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger toutes les personnes et tous les biens contre les blessures ou les dommages causés par l'Équipement. Aucune disposition de l'Accord ne limite la responsabilité de United en cas (a) de décès ou de blessure corporelle, (b) de perte, de dommage ou de blessure causés par une négligence grave et (c) de fraude ou de déclaration frauduleuse par United ou l'un de ses représentants.

6. Responsabilités du Client

Le Client doit fournir à United les informations et la documentation demandées par United pour évaluer, planifier et exécuter les Services et/ ou fournir l'Équipement. Tous les Équipements sont fournis et les services sont exécutés sur la base d'informations fournies par le Client ou d'autres personnes et United s'appuie sur l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations pour fournir les Équipements et exécuter les services. Le Client reconnaît qu'il est impossible pour United d'assurer l'exactitude, l'exhaustivité et la suffisance des informations fournies par d'autres, soit parce qu'il est impossible de les vérifier, soit en raison d'erreurs ou d'omissions qui peuvent s'être produites lors du rassemblement de ces informations. Le Client est tenu de fournir un environnement de travail sûr et sécurisé pour toutes les parties, en ce y compris United et ses employés, et de s'assurer que les services sont exécutés conformément aux lois applicables.

7A. Utilisation de l'Équipement

Le Client est familiarisé avec le fonctionnement et l'utilisation appropriés de chaque élément de l'Équipement. Le Client a choisi l'Équipement en fonction de ses besoins et n'utilisera pas ou ne permettra pas à quiconque d'utiliser l'Équipement dans un but illégal ou d'une manière illégale ; sans licence, si cela est requis par la loi applicable ; ou qui n'est pas qualifié pour le faire fonctionner. En outre, le Client n'utilisera l'Équipement que (i) dans le cours normal et aux fins de l'Équipement, (ii) conformément aux instructions fournies au Client par United dans le Contrat de location et de services, et (iii) conformément à la loi applicable. Le Client n'insérera pas, ou ne permettra pas l'insertion, de carburant coloré dans le réservoir de propulsion de Véhicules ou d'autres Équipements à moteur diesel, enregistrés et autorisés, ou devant être enregistrés et autorisés, à être utilisés sur toute autoroute ou autre voie publique dans la mesure où l'utilisation de carburant coloré est interdite dans la juridiction. En outre, le Client ne doit utiliser que du carburant diesel qui répond aux exigences de la norme EN 590 (" carburant conforme "). LE CLIENT ACCEPTE DE DÉFENDRE, D'INDEMNISER ET D'EXONERER UNITED DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'AMENDE, DE PÉNALITÉ, DE DOMMAGE À L'ÉQUIPEMENT ET DE TOUT AUTRE COÛT ENCOURU PAR UNITED EN RAISON DE L'INTRODUCTION DE CARBURANT COLORÉ DANS LE RÉSERVOIR DE PROPULSION DE CES VÉHICULES. Le Client accepte de : (i) vérifier les filtres, l'huile, les niveaux de liquide et la pression d'air des pneus ; (ii) nettoyer et inspecter visuellement l'Équipement quotidiennement ; et (iii) cesser immédiatement d'utiliser l'Équipement et informer immédiatement United si l'Équipement a besoin d'être réparé ou entretenu. Le Client reconnaît que United n'a pas la responsabilité d'inspecter l'Équipement pendant qu'il est en possession du Client. United a le droit de remplacer l'Équipement par un autre Équipement raisonnablement similaire à tout moment et pour toute raison. Les coûts liés à un tel remplacement seront supportés par United.

7B. Matériaux réglementés

Si le Client a l'intention d'utiliser l'Équipement pour le stockage et la manipulation de Matériaux réglementés, les conditions suivantes énoncées dans la présente section s'appliquent. Le Client supportera tous les coûts liés aux tests, au nettoyage et à l'échantillonnage.

1. Test des Tanks, Manipulation des pompes et Manipulation des filtres. Le Client reconnaît que l'Équipement peut avoir contenu des Matériaux réglementés dans le passé. Le Client peut, à ses frais, tester l'Équipement pour détecter la présence de quantités résiduelles de Matériaux réglementés avant de prendre possession de l'Équipement. Dans le cas où des quantités résiduelles de Matériaux réglementés sont détectées dans l'Équipement lors des tests préliminaires, le Client peut en informer United et demander un nouvel Équipement ou le Client peut mettre fin à la location. Si le Client choisit de continuer à utiliser l'Équipement ou choisit de ne pas tester l'Équipement, le Client sera lié par les conditions énoncées dans les présentes et renonce à tout droit de s'opposer à la présence de Matériaux réglementés dans l'Équipement résultant de toute utilisation antérieure, et accepte que l'Équipement soit adapté à l'utilisation prévue par le Client. À l'expiration ou à la fin de la Période de Location, mais avant que l'Équipement ne soit restitué à United, le Client devra, à ses seuls frais, retirer tous les Matériaux réglementés de l'Équipement et nettoyer l'Équipement selon les normes requises par toute Réglementation applicable au fonctionnement de l'Équipement ou à la manipulation, au stockage ou au transport des Matériaux réglementés concernés.

2. Nettoyage :

a. En ce qui concerne les Matériaux réglementés de Catégorie A : avant le retour, le Client doit vider et nettoyer l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client ; (ii) le nettoyage doit être documenté à la satisfaction de United et prouvé par le biais d'un échantillonnage conformément aux dispositions des clauses 7B(3) et 7B(4) ci-dessous ; et (iii) le nettoyage doit être conforme à toutes les Réglementations relatives au nettoyage des appareils contenant ou ayant contenu les Matériaux réglementés concernés, y compris, mais sans s'y limiter, celles réglementant les niveaux de résidus maximum (" Norme de propreté ") ; et (v) le Client doit certifier que le nettoyage répond aux spécifications ci-dessus.

b. En ce qui concerne les Matériaux réglementés de Catégorie B : avant le retour, le Client doit vider et nettoyer l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client ; (ii) il doit être documenté à la satisfaction de United par le biais d'une déclaration de nettoyage sous la forme d'un certificat de nettoyage ; (iii) il doit être conforme à toutes les Réglementations relatives au nettoyage des dispositifs contenant ou ayant contenu les Matériaux réglementés concernés, en ce y compris, mais sans s'y limiter, celles réglementant les niveaux de résidus maximums (" Norme de propreté ") ; et (v) le Client doit certifier que le nettoyage répond aux spécifications ci-dessus.

3. Échantillonnage. En ce qui concerne les Matériaux réglementés de Catégorie A : après le nettoyage, le Client confirmera la conformité de l'Équipement avec la Norme de propreté en obtenant une analyse professionnelle écrite en laboratoire d'échantillons représentatifs prélevés dans diverses parties internes de l'Équipement. Le Client convient que l'échantillonnage doit être : (i) réalisé par un entrepreneur indépendant acceptable pour United ; (ii) documenté à la satisfaction de United ; (iii) prélevé sur diverses parties internes de l'Équipement, y compris au minimum le sol, le dessous de diverses entretoises et chaque paroi (" Échantillons représentatifs ") ; (iv)

réalisé en présence et sous la direction d'un employé désigné de United. En ce qui concerne le point (iv), le Client accepte de contacter United afin de fixer un rendez-vous pour qu'un employé de United assiste à l'échantillonnage au moins dix (10) jours ouvrables avant la fin de la période de location. Pour les Équipements intermodaux, roll-off et conteneurs sous vide, en plus des exigences ci-dessus, le Client accepte que : (i) initialement, 20 % de l'Équipement intermodal, roll-off ou de conteneur sous vide loué par le Client (ce pourcentage étant mesuré par référence aux frais de location mensuels pertinents) seront testés par le laboratoire tiers. Sur la base des résultats satisfaisants de l'échantillonnage initial, et à la seule discrétion de United, ce chiffre pourra être réduit à 10 %, par échantillonnage aléatoire ; (ii) si des gaines ne sont pas utilisées, ou si un Équipement intermodal, roll-off ou de conteneur sous vide échoue aux procédures de test décrites ci-dessus, alors un échantillonnage de 100 % de tous les Équipements intermodaux, roll-off ou de conteneur sous vide sera requis.

4. Analyse des échantillons. En ce qui concerne les Matériaux réglementés de Catégorie A : Le Client accepte que l'analyse de l'échantillonnage doit : (i) être effectuée par un laboratoire acceptable pour United et certifié pour effectuer une telle analyse par le pays dans lequel l'Équipement est situé ; (ii) être documentée à la satisfaction de United, et doit inclure un relevé de la chaîne de conservation des Échantillons représentatifs ; (iii) respecter ou dépasser les protocoles, le cas échéant, établis en vertu des Réglementations concernant les Matériaux réglementés concernés.

5. Retour. Le Client retournera l'Équipement dans un état vide conformément aux conditions énoncées dans les présentes. Si l'Équipement ne répond pas à la norme applicable, le Client entreprendra un nettoyage supplémentaire de l'Équipement, conformément à toutes les Réglementations applicables, afin de répondre à la norme, et fournira à United une preuve écrite de ce nettoyage. United ne récupérera pas l'Équipement et le Client continuera à payer les frais de location jusqu'à ce que l'Équipement ait été nettoyé conformément aux normes spécifiées dans les présentes. Dans le cas où le Client ne serait pas en mesure de nettoyer l'Équipement conformément aux conditions énoncées dans les présentes, United sera autorisée à faire nettoyer l'Équipement au nom du Client et le Client paiera à United tous les coûts subis par United en conséquence (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de nettoyage et/ou d'échantillonnage et tout dommage indirect). Dans le cas où le nettoyage de l'Équipement n'est plus possible et/ou la norme applicable ne peut plus être atteinte par le nettoyage au nom du Client, le Client sera tenu de payer la valeur de remplacement totale de l'Équipement, plus toutes les taxes et/ou charges applicables. Le Client convient que, dans ce cas, il assume l'entière responsabilité de l'Équipement et de tout contenu résiduel, ainsi que toute responsabilité liée à la gestion, au transport et à l'élimination de cet Équipement conformément à la Réglementation applicable. Le Client convient qu'il sera considéré comme le générateur de tout déchet dangereux, solide ou radioactif généré en raison de l'incapacité du Client à retourner l'Équipement dans un état vide (conformément aux conditions énoncées dans les présentes), et de toute matière résiduelle résultant de la tentative du Client de nettoyer l'Équipement. Le Client accepte en outre d'indemniser, de défendre et d'exonérer United de toute responsabilité encourue par United en raison de la violation par le Client de ses obligations dans cette Section ou en raison du fait que United est considérée comme un "générateur" en vertu des lois environnementales applicables. L'obligation d'indemnisation qui précède survivra à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord.

7C. Matériaux non réglementés

1. Nettoyage. En ce qui concerne les Matériaux non réglementés : avant le retour, le Client doit vider et nettoyer l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client et doit être visuellement propre lors de l'inspection par United.

2. Retour. Le Client retournera l'Équipement dans un état vide, conformément aux conditions énoncées dans les présentes. Si l'Équipement ne répond pas à la norme applicable, le Client entreprendra un nettoyage supplémentaire de l'Équipement, afin de répondre à la norme, et fournira à United une preuve écrite de ce nettoyage. United ne récupérera pas l'Équipement et le Client continuera à payer les frais de location jusqu'à ce que l'Équipement ait été nettoyé conformément aux normes spécifiées dans les présentes. Dans le cas où le Client ne serait pas en mesure de nettoyer l'Équipement conformément aux conditions énoncées dans les présentes, United sera autorisée à faire nettoyer l'Équipement au nom du Client et le Client paiera à United tous les coûts subis par United en conséquence (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de nettoyage et/ou d'échantillonnage et tout dommage indirect). Dans le cas où le nettoyage de l'Équipement n'est plus possible et/ou la norme applicable ne peut plus être atteinte par le nettoyage au nom du Client, le Client sera tenu de payer la valeur de remplacement totale de l'Équipement, plus toutes les taxes et/ou charges applicables. Le Client convient que, dans ce cas, il assume l'entière responsabilité de l'Équipement et de tout contenu résiduel, ainsi que toute responsabilité liée à la gestion, au transport et à l'élimination de cet Équipement conformément à la Réglementation applicable. Le Client convient qu'il sera considéré comme le générateur de tout déchet dangereux, solide ou radioactif généré en raison de l'incapacité du Client à retourner l'Équipement dans un état vide (conformément aux conditions énoncées dans les présentes), et de toute matière résiduelle résultant de la tentative du Client de nettoyer l'Équipement. Le Client accepte en outre d'indemniser, de défendre et d'exonérer United de toute responsabilité encourue par United en raison de la violation par le Client de ses obligations dans cette Section ou en raison du fait que United est considérée comme un "générateur" en vertu des lois environnementales applicables. L'obligation d'indemnisation qui précède survivra à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord.

8. Respect de la Réglementation applicable

Le Client doit, à ses seuls frais, se conformer à toutes les lois et Réglementations applicables (y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la sécurité des travailleurs ou à l'environnement), aux codes de construction et de zonage, aux licences professionnelles et aux licences et permis qui peuvent s'appliquer à l'utilisation de l'Équipement ("Licences et Permis"). Les licences et permis comprennent, sans s'y limiter, le déversement des eaux traitées et l'élimination des déchets ou des Supports spécialisés usagés ou d'autres matériaux, ainsi que la sécurité, le contrôle de la circulation et les traversées de routes associées à l'utilisation de l'Équipement. Le Client doit s'assurer que l'Équipement demeure en tout temps un bien personnel mobile. Le Client ne doit pas permettre ou autoriser l'incorporation, l'attachement

ou la jonction de l'Équipement à tout bien réel ou immeuble de telle sorte que l'Équipement soit considéré comme un accessoire fixe. Il est reconnu que certains Équipements doivent être connectés ou joints à d'autres Équipements (une "solution intégrée") et que, dans ce cas, la solution intégrée n'est pas considérée comme un accessoire fixe.

9. Garantie/ Exclusion de garantie

UNITED GARANTIT QUE L'ÉQUIPEMENT SERA EN BON ÉTAT DE MARCHÉ À LA LIVRAISON ET QUE LES SERVICES SERONT EXÉCUTÉS DE MANIÈRE CORRECTE ET PROFESSIONNELLE. SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, UNITED NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT, LES SUPPORTS SPÉCIALISÉS OU LES SERVICES ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE DE L'ÉQUIPEMENT OU À SON ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, Y COMPRIS LA PERFORMANCE DE TOUT ÉQUIPEMENT DE FILTRATION POUR RÉPONDRE À TOUTE NORME RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE QUE L'ÉQUIPEMENT EST ADAPTÉ À L'UTILISATION PRÉVUE PAR LE CLIENT, OU QU'IL EST EXEMPT DE DÉFAUTS OU DE CONTAMINANTS. À L'EXCEPTION DE CE QUI PEUT ÊTRE SPÉCIFIQUEMENT ÉTABLI DANS CET ACCORD, UNITED DÉCLINE TOUTES LES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, FAITES EN RELATION AVEC CETTE TRANSACTION DE LOCATION. DANS LE CAS D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE DE L'ÉQUIPEMENT CI-DESSUS, UNITED DEVRA, À SES SEULS FRAIS, RÉPARER OU REMPLACER L'ÉQUIPEMENT. DANS LE CAS D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE DE SERVICE CI-DESSUS, UNITED DEVRA, À SES SEULS FRAIS ET DÉPENSES, RÉ-EXÉCUTER LE SERVICE.

10. Équipement défectueux

Si l'Équipement est impliqué dans un accident, devient dangereux, fonctionne mal ou doit être réparé, le Client doit immédiatement cesser d'utiliser l'Équipement et en informer immédiatement United. Si cet état résulte d'un fonctionnement normal, United réparera ou remplacera l'Équipement par un Équipement raisonnablement similaire en état de marche, si cet Équipement de remplacement est disponible. United n'a aucune obligation de réparer ou de remplacer l'Équipement rendu inopérant par une mauvaise utilisation, un abus, une négligence ou toute autre utilisation de l'Équipement en violation du présent Accord par le Client. Le seul recours du Client en cas de panne ou de défaut de l'Équipement sera la résiliation de tous les frais de location accumulés après le moment de la panne, sauf en cas de fraude, d'intention délibérée ou de négligence grave de la part de United.

11. Retour de l'Équipement/Équipement endommagé et perdu

À l'expiration de la Période de location ou si United a accepté de récupérer l'Équipement, United s'efforcera de récupérer l'Équipement dans un délai commercialement raisonnable après que le Client ait notifié à United que l'Équipement est dit "hors location". Le Client est tenu de remettre l'Équipement dans le même état que lors de sa livraison, à l'exception de l'usure raisonnable (telle que définie ci-dessous). Lorsque United est responsable de la livraison de l'Équipement de l'Agence au Client, United est responsable de tout dommage ou perte de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement quitte l'Agence jusqu'à sa livraison au Client. Lorsque United est responsable de la collecte de l'Équipement auprès du Client, United est responsable de tous les dommages ou de la perte de l'Équipement à partir du moment où United collecte l'Équipement (y compris pendant son transport par United vers l'Agence). Lorsque le Client est responsable de la livraison ou de la collecte de l'Équipement depuis ou vers l'Agence du magasin, le Client est responsable de tous les dommages ou de la perte de l'Équipement, à partir du moment où l'Équipement quitte l'Agence jusqu'à ce qu'il y retourne et accepté comme réceptionné par United, y compris tout dommage ou perte pendant le transport. En cas de perte ou de destruction d'un Équipement, ou d'incapacité ou d'échec à le retourner à United pour quelque raison que ce soit, le Client paiera à United la valeur de remplacement complète de l'Équipement ainsi que le taux de location complet tel que spécifié jusqu'à ce que l'Équipement soit remplacé. Si l'Équipement est retourné dans un état endommagé ou excessivement usé, le Client paiera à United le coût raisonnable de la réparation et paiera la location de l'Équipement au taux de location normal jusqu'à ce que toutes les réparations aient été effectuées. United n'a aucune obligation de commencer les travaux de réparation tant que le Client n'a pas payé à United le coût estimé de ces travaux.

Désinfection : Lors de l'apparition généralisée ou mondiale d'une maladie infectieuse, pour l'Équipement manipulé par une personne connue ou suspectée d'être infectée ou utilisé dans une zone d'infection connue ou suspectée, y compris, mais sans s'y limiter, les établissements de santé permanents ou temporaires et les installations de test, les intérieurs d'ambulances et les laboratoires biologiques, le Client doit désinfecter l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) la désinfection doit être effectuée par un entrepreneur indépendant acceptable pour United ; (ii) elle doit être documentée à la satisfaction de United ; (iii) dans le cas où le Client ne serait pas en mesure de désinfecter conformément l'Équipement, United le désinfectera et facturera au Client les frais encourus.

12. Usure et détérioration raisonnables

L'usure raisonnable de l'Équipement signifie uniquement la détérioration normale de l'Équipement causée par une utilisation ordinaire et raisonnable sur la base d'un quart de travail (tel que défini dans la section 14 ci-dessous). Les éléments suivants ne seront pas considérés comme une usure raisonnable : (i) les dommages résultant d'un manque de lubrification, de l'introduction d'un carburant inapproprié ou du maintien des niveaux d'huile, d'eau et de pression d'air nécessaires, de la cavitation ou du gel ; sauf si United assume expressément l'obligation d'entretenir l'Équipement, tout dommage résultant d'un manque d'entretien ou de maintenance préventive suggéré dans le manuel d'utilisation et de maintenance du fabricant ; (iii) les dommages résultant d'une collision, d'un renversement ou d'un fonctionnement inapproprié, y compris la surcharge ou le dépassement de la capacité nominale de l'Équipement ; (iv) les dommages de type bosses, pliures, déchirures, taches, corrosion ou désalignement de l'Équipement ou de toute partie de celui-ci ; (v) l'usure résultant d'une utilisation supérieure aux quarts de travail pour lesquels il a été loué ; et (vi) tout autre dommage à l'Équipement qui n'est pas considéré comme ordinaire et raisonnable dans le secteur de la location d'Équipement.

13. Retour tardif

Le Client accepte que si l'Équipement n'est pas restitué à la fin de la période de location, ou si l'Équipement n'est pas dans l'état spécifié par le présent Accord lorsque United se rend sur le site du Client pour récupérer l'Équipement ; United, à sa seule discrétion, peut demander au Client de prendre l'une des mesures suivantes : (A) continuer à payer le(s) tarif(s) de location applicable(s) à l'Équipement tel(s) que spécifié(s) dans le Contrat ; (B) pour les périodes inférieures à 24 heures, payer le plein tarif de location journalier applicable à l'Équipement ; (C) payer toute augmentation du(des) tarif(s) de location en vigueur au moment de, ou après, l'expiration de la Période de location ; ou (D) facturer des frais d'enlèvement si les Tanks ne sont pas dans un état vide conformément aux termes du présent Contrat. Le Client accepte que United se réserve le droit de débiter la carte de crédit ou de facturer le compte du Client pour tout.

14. Période de location/ Calcul des frais

Les frais de location commencent lorsque l'Équipement quitte l'Agence et se terminent le jour calendaire suivant la date à laquelle l'Équipement est soit retourné à l'Agence pendant les Heures d'ouverture normales de United, soit collecté par United après que le Client ait notifié à United, pendant les Heures d'ouverture normales, que l'Équipement est "hors location" et qu'il ait obtenu un numéro de confirmation "hors location" de United.

Les frais de location continueront de s'accumuler jusqu'à ce que l'Équipement soit correctement nettoyé conformément aux conditions du présent Accord et mis à disposition pour la collecte.

L'enlèvement et la livraison par United sont soumis à des "Frais de service de livraison et d'enlèvement", dont le(s) montant(s) est(sont) indiqué(s) sur l'Accord de location et de service. Nonobstant toute disposition contraire dans la phrase précédente, pour la location de Tanks, la Période de location se poursuit jusqu'à ce que le Client ait vidé les Tanks de leur contenu et les ait nettoyé conformément à toutes les réglementations applicables et à tous les autres termes de ce Contrat. Les frais de location ne comprennent pas le coût des frais de service de ravitaillement, les taxes applicables (telles que définies ci-dessous), les frais de service de livraison et d'enlèvement, les suppléments de transport, le coût des frais de service environnemental applicables ou d'autres frais divers, dont le(s) montant(s) est(sont) indiqué(s) dans le Contrat de location et de service. En outre, United facturera au Client tous les frais supplémentaires de nettoyage ou de réparation, y compris : (i) le retrait de toute modification apportée par le Client à l'Équipement ; (ii) la restauration de l'Équipement dans sa configuration d'origine ; (iii) le regarnissage ou la peinture des Tanks ; (iv) l'élimination de tout contenu laissé dans les Tanks ; ou (v) le transport vers et depuis un centre de réparation agréé. Comme indiqué dans les présentes, le terme "Taxes" désigne la taxe de vente, la taxe sur les produits et services, les taxes foncières ou autres taxes, prélèvements et évaluations devant être perçus par United auprès du Client à tout moment sur, ou concernant, l'Équipement et/ou le présent Contrat. Les frais de location s'accumulent les samedis, dimanches et jours fériés. Les tarifs de location s'appliquent à une utilisation normale d'une équipe, sur la base de huit (8) heures par jour, 56 heures par semaine et 224 heures par période de quatre semaines. Pour les groupes électrogènes diesel et les pompes diesel, les opérations en sus d'un quart de travail seront les suivantes : 125 % des frais de location pour un double quart de travail et 150 % des frais de location pour un triple quart de travail. Le Client s'engage à certifier à United, de manière véridique et précise, le nombre d'heures d'utilisation de l'Équipement. Le droit du Client de posséder l'Équipement prend fin à l'expiration de la Période de location. Le maintien de la possession de l'Équipement après cette date constitue une violation substantielle du Contrat. LE TEMPS EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU CONTRAT.

15. Frais de service de ravitaillement en carburant

Le Client reconnaît que des "frais de service de ravitaillement" de 50 euros plus 150 % du coût du carburant seront appliqués à tous les Équipements qui ne sont pas retournés avec un réservoir de carburant plein. Le coût exact des frais de service de ravitaillement peut varier en fonction du tarif pratiqué à la date à laquelle le Client retourne l'Équipement. Le Client reconnaît que les frais de service de ravitaillement ne constituent pas une vente au détail de carburant. Le Client peut éviter les frais de service de ravitaillement s'il retourne l'Équipement avec un réservoir de carburant plein.

16. Dépôt et paiement

A. DÉPÔT : En plus de garantir le paiement des frais de location en vertu des présentes, le Client accepte que tout dépôt de location soit considéré comme une garantie par le Client de l'exécution pleine et entière de tous les termes du présent Accord à exécuter par le Client. En cas de violation par le Client, le dépôt sera crédité de tous les dommages, coûts ou dépenses encourus par United en raison de la violation.

B. PAIEMENT : Tous les montants dus en vertu des présentes seront payables en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture par le Client. Le Client reconnaît que le paiement en temps voulu des frais de location et de service est essentiel aux opérations commerciales de United et qu'il serait peu pratique et extrêmement difficile de réparer les dommages réels causés par un paiement tardif. Le Client et United conviennent que des frais de retard de paiement seront ajoutés à tous les frais de location en souffrance. Ces frais sont égaux de deux pour cent (2 %) par mois (24 % par an) sur tout paiement en souffrance après 30 jours, ou au montant maximum autorisé par la loi applicable. Les tarifs de location n'incluent pas la taxe de vente, la taxe sur les produits et services ou d'autres taxes, prélèvements et évaluations devant être collectés par United auprès du Client à tout moment sur, ou concernant, l'Équipement et/ou l'Accord (collectivement, les " Taxes "). Le Client accepte que United se réserve le droit de débiter la Carte de crédit et/ou de facturer le compte du Client de tout montant dû par le Client en vertu de la présente section en raison d'un retard ou d'un arriéré de paiement, de frais de location ou de Taxes. Dans le cas où le Client affirme qu'une transaction est exempte de taxes, il accepte de fournir un certificat d'exemption fiscale valide. Si la transaction est ultérieurement jugée imposable, le Client est tenu de rembourser à United toute taxe évaluée qui lui est imputable.

17. Titre de propriété/ Pas d'option d'achat/ Pas de privilèges

À l'exception des Supports spécialisés, l'Accord n'est pas un contrat de vente, et l'Équipement reste à tout moment la propriété de United. À moins qu'il ne soit couvert par un accord supplémentaire spécifique signé par United, le Client n'a aucune option ou droit d'acheter l'Équipement. Le Client s'engage à conserver l'Équipement libre et dégagé de toute obligation mécanique et de toute autre obligation ou charge.

Le Client garantit qu'aucun tiers ne peut (faire) valoir des réclamations et/ou des droits sur l'Équipement et qu'aucune autre garantie n'a été ou ne sera établie sur l'Équipement. Le Client informera tous les tiers (y compris tout bailleur des locaux où l'Équipement sera utilisé et/ou stocké et tout administrateur judiciaire) que l'Équipement est la propriété exclusive de United.

18. Défaut

Le Client sera considéré comme étant en défaut s'il ne paie pas un montant lorsqu'il est dû en vertu des présentes, s'il n'exécute pas, n'observe pas ou ne respecte pas une disposition du Contrat, s'il devient "insolvable" (tel que défini dans les présentes), ou si United prévoit que le Client pourrait devenir insolvable, ou s'il est autrement en défaut. Si le Client est en défaut, United peut prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : (i) mettre fin à la Période de location ; (ii) déclarer l'intégralité des montants dus en vertu des présentes immédiatement exigibles et engager une action en justice à cet effet ; (iii) faire en sorte que les employés ou agents de United, avec un préavis mais sans procédure judiciaire, pénètrent sur la propriété du Client et prennent toutes les mesures nécessaires pour reprendre et reprendre possession de l'Équipement, et le Client consent par la présente à une telle entrée, reprise et reprise de possession et renonce par la présente à toutes les réclamations pour les dommages et pertes, physiques et pécuniaires, causés par cette situation et devra payer tous les coûts et dépenses encourus par United pour reprendre et reprendre possession de l'Équipement ; ou (iv) poursuivre tout autre recours disponible par la loi. Le Client sera considéré comme "insolvable" si, d'une manière générale, il ne paie pas, ou est incapable de payer, ou admet son incapacité ou son incapacité anticipée à payer ses dettes lorsque celles-ci deviennent exigibles ; s'il fait une cession au profit de ses créanciers, ou s'il demande ou s'adresse à une cour ou un tribunal pour la nomination d'un gardien, d'un administrateur ou d'un fiduciaire pour lui ou une partie substantielle de ses actifs ; s'il entame une procédure en vertu d'une loi ou d'un statut sur la faillite, le concordat, le réajustement de la dette, la dissolution ou la liquidation de toute juridiction, qu'elle soit actuellement ou ultérieurement en vigueur ; avoir fait l'objet d'une telle pétition ou demande ou d'une telle procédure dans le cadre de laquelle une ordonnance de redressement est rendue ou une décision ou une nomination est faite ; ou prendre toute mesure indiquant son consentement, son approbation ou son acquiescement à une telle pétition, demande, procédure ou ordonnance de redressement ou à la nomination d'un gardien, d'un séquestre ou d'un syndic pour la totalité ou une partie substantielle de ses biens.

19. Couverture d'assurance du Client

Le Client s'engage à maintenir et à souscrire, à ses seuls frais, les assurances suivantes : (i) une assurance responsabilité civile automobile commerciale avec au moins une limite par événement de 2 millions d'euros ; (ii) une assurance responsabilité civile générale commerciale avec des limites d'assurance non inférieures à 2 millions d'euros par événement et à 4 millions d'euros au total ; et (iii) une assurance de biens pour le coût de remplacement total de l'Équipement, y compris la couverture de tous les risques de perte ou de dommage à l'Équipement. Toutes les franchises ou retenues auto-assurées sont à la charge exclusive du Client. Toutes les assurances requises par l'Accord doivent inclure une renonciation aux droits de recouvrement contre United ou ses assureurs par le Client et ses assureurs, ainsi qu'une renonciation à la subrogation contre United ou ses assureurs. Les polices requises en vertu des présentes doivent prévoir que United doit recevoir un préavis d'au moins 90 jours avant toute annulation.

POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS NON AUTORISÉS POUR UN USAGE ROUTIER, LE CLIENT DOIT CHOISIR DE NOMMER UNITED EN TANT QUE BÉNÉFICIAIRE DE LA PERTE ATTESTANT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE DES BIENS.

Le Client doit fournir un certificat d'assurance comme preuve de sa couverture d'assurance avant la livraison de l'Équipement.

Si le Client ne respecte pas l'obligation d'assurance susmentionnée, United a le droit de mettre immédiatement fin à la Période de location et/ou à l'Accord sans aucune compensation pour le Client.

20. Aucune cession, prêt ou sous-location.

Le Client ne peut pas sous-louer, céder ou prêter l'Équipement sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de United, et toute action de ce type de la part du Client, sans le consentement écrit de United, sera nulle. Le Client accepte d'utiliser et de conserver l'Équipement sur le site de travail défini dans l'Accord, à moins que United n'en décide autrement par écrit. United peut à tout moment, sans préavis au Client, transférer ou céder l'Accord ou tout Équipement ou toute somme d'argent ou autres avantages dus ou à devenir dus en vertu des présentes.

21. Services fournis dans le cadre de la location d'Équipements.

A. SERVICES DE FOSSES. Les "services de fossés" peuvent comprendre l'ingénierie, la livraison et le ramassage du système de fossés et d'étayage (le "Système"). Le Système doit être utilisé en totale conformité avec les données tabulaires du fabricant qui sont fournies à cet effet. United ne fait aucune représentation ou garantie concernant ces données et ne sera pas responsable de celles-ci. Si United fournit un observateur sur site ("l'Observateur") pour observer l'installation du Système, ni la présence de l'Observateur sur le chantier ni la fourniture des Services de fossés par United ne déchargeront le Client, et le Client assume l'entière responsabilité des moyens, méthodes, séquences, techniques et procédures de construction nécessaires à l'utilisation de l'Équipement, y compris, mais sans s'y limiter, l'assemblage, l'installation, le soudage, l'entretien, la déviation, l'assèchement et l'enlèvement du Système conformément aux exigences du présent Accord et à toutes les dispositions Réglementaires applicables en matière de sécurité et de santé au travail et à toutes les autres dispositions Réglementaires applicables dans le Pays de réglementation de United.

B. SERVICES D'ÉCHAFAUDAGE. Les "Services d'échafaudage" peuvent inclure l'installation et le démontage d'échafaudages, y compris toutes les pièces et tous les accessoires. Sauf accord écrit contraire entre les parties, le Client devra (i) fournir une zone propre, dégagée et sûre pour effectuer les Services d'échafaudage ; (ii) déplacer les planches, les supports de parois latérales et les garde-corps si nécessaire pour l'achèvement des Services d'échafaudage ; (iii) installer des planches de pied, du grillage et/ou des attaches de réparation dans les trous ; (iv) entretenir et utiliser l'Équipement conformément aux Règlements et lois applicables ainsi qu'aux règles et instructions de sécurité du fabricant ; (v) maintenir toutes les personnes (autres que les employés de United) à distance de l'Équipement pendant son montage et son démontage ; (vi) prendre des mesures raisonnables pour protéger tous les bâtiments, propriétés et terrains, y compris, mais sans s'y limiter, l'herbe et les aménagements paysagers ; (vii) être seul responsable de la fourniture de toutes les protections contre les chutes nécessaires et requises pour les employés et autres personnes utilisant l'Équipement, conformément aux Règlements et lois applicables ; et (viii) être seul responsable de déterminer si le sol, la dalle, le toit ou les structures sur lesquels l'Équipement est installé sont capables de supporter les charges, les personnes et les matériaux utilisés et placés sur l'Équipement. En outre, le Client est responsable de l'obtention de tous les permis nécessaires pour les Services d'échafaudage. Une fois l'installation terminée, le Client doit signer le Certificat d'acceptation du Client fourni par United.

C. SERVICES SANITAIRES PORTABLES (à fournir par la société affiliée de United, (la " société affiliée PSS "). Les "Services sanitaires portables" peuvent inclure l'enlèvement périodique des déchets septiques domestiques, le nettoyage des toilettes portables, des réservoirs de stockage et autres équipements, et la fourniture de rouleaux de papier toilette. Les Services sanitaires portables seront fournis une fois par semaine pour les toilettes et une fois toutes les quatre (4) semaines pour les réservoirs de stockage. Un service supplémentaire au-delà du service régulier est disponible sur demande et sera facturé sur une base unitaire. Si le personnel de PSS Affiliate n'est pas en mesure d'entretenir l'Équipement pendant les heures de service prévues, des frais supplémentaires peuvent être facturés pour le retour de ce service. Des frais supplémentaires peuvent être facturés en cas de basculement, de déplacement des unités sur le même site et de vandalisme/graffitis. Le Client doit s'assurer que l'Équipement est accessible au personnel de PSS Affiliate et qu'il est situé dans une zone propre, dégagée et sûre. Le Client ne doit pas insérer de matériaux dangereux dans l'Équipement, déplacer l'Équipement ou attacher des matériaux à l'Équipement (y compris, mais sans s'y limiter, du ruban adhésif, des adhésifs, des affiches, des agrafes, du grillage, etc. Le Client est responsable du piquetage des unités au sol ou de la fixation des unités à des objets inamovibles.

D. SOLUTIONS FLUIDES.

i. **"Fluid Solutions"** désigne le stockage, le transfert et/ou le traitement des fluides, et comprend, sans s'y limiter, la location de Tanks, de pompes, de filtres et de tous les accessoires ou autres éléments livrés au Client, ainsi que tous les services auxiliaires y afférents. Les Solutions Fluides peuvent inclure la conception, l'installation, l'exploitation, la maintenance continue, la surveillance et le démontage du système de Solutions Fluides ("Services de Solutions Fluides"). Le Client doit fournir des mesures précises, des spécifications et tout document justificatif pour aider aux Services de Solutions Fluides, comme demandé par United. Sauf accord contraire entre les parties, le Client doit (i) disposer d'un Équipement de levage adéquat sur le site pour charger et décharger pendant le montage et le démontage ; (ii) insérer, retirer et entretenir les bouchons des tuyaux d'égout et les grilles d'aspiration si nécessaire ; (iii) fournir tous les confinements et les tapis nécessaires ; (iv) obtenir tous les droits de passage, permis et servitudes nécessaires ; (v) fournir des zones de rassemblement adéquates, des sources d'eau et l'accès à celles-ci ; (vi) fournir les contrôles nécessaires de l'érosion, des odeurs et de la circulation, y compris la restauration du site, si nécessaire ; (vii) fournir le ravitaillement en carburant et/ou l'alimentation adéquate, y compris le câble et un électricien, si nécessaire ; (viii) effectuer l'inspection et l'entretien quotidiens de l'Équipement pendant la Période de location (sauf que le Client n'est pas tenu d'effectuer l'entretien de l'Équipement avec un moteur diesel) ; et (ix) fournir l'accès à tout moment au système de Solutions Fluides et une zone propre, dégagée et sécuritaire pour effectuer les Services de Solutions Fluides.

ii. **Portée des Services et Ordres de modification d'urgence.** L'étendue des services ("Étendue") prévue pour chaque commande sera incluse dans le Contrat. Sauf accord spécifique dans le champ d'application, le Client devra, à ses propres frais, obtenir tous les permis de construire, inspections ou certificats requis, ainsi que tous les consentements et pouvoirs nécessaires à l'exécution des Services de Solutions Fluides. Si, à tout moment, le type de fluide, y compris ses composants et autres caractéristiques (par exemple, la viscosité, la turbidité), le volume ou le débit (que ce soit ou non en raison des conditions météorologiques ou d'autres facteurs qui ne sont pas spécifiquement sous le contrôle de United), ou toute autre information importante sur laquelle United s'est appuyé pour concevoir les Services de solutions pour fluides, change de manière significative, United en informera le Client et demandera un ordre de modification d'urgence ("Ordre de modification d'urgence"). Le Client reconnaît que, en raison de la nature des Services de solutions Fluides qui sont adaptés à des informations et des données spécifiques, dans le cas d'un tel changement matériel, il est impératif que le Client réponde immédiatement à une demande d'Ordre de changement d'urgence pour éviter une fuite ou tout autre incident. Par conséquent, le Client doit désigner un ou plusieurs représentants autorisés qui seront à tout moment à la disposition de United pour répondre à de telles demandes. Le Client accepte que l'approbation orale ou écrite (par e-mail, texte ou autre document) de ce représentant désigné soit contraignante et soumise aux termes et conditions de l'Accord. En outre, si le représentant autorisé du Client ne répond pas rapidement à une telle demande, le Client accepte que United puisse, à sa seule discrétion, prendre les mesures qu'elle juge les plus efficaces pour atténuer un déversement, un incident ou un accident, et le Client renonce en outre au droit de contester une telle action et accepte que United ne soit pas responsable envers le Client en rapport avec une telle action, sauf en cas de fraude, de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de United, et le Client sera responsable de tous les coûts supplémentaires qui en découlent.

iii. **Portée des Services et Ordres de modification.** Les Supports spécialisés sont réputés avoir été achetés dans le cadre du présent Accord en l'état et, une fois livrés au Client, ils ne sont pas remboursables. À l'expiration de la période de location, le Client est responsable de la vidange et de l'élimination de tous les Supports spécialisés conformément à la Réglementation applicable. Tous les Supports spécialisés usagés générés par le Client sont soumis à des tests d'acceptation de l'installation d'élimination, aux seuls

coûts et frais du Client. L'installation d'élimination peut périodiquement refaire des tests sur les Supports spécialisés usagés pour s'assurer qu'ils restent acceptables pour l'élimination. Si les tests sur les Supports Spéciaux usagés déterminent que ceux-ci sont inacceptables pour une installation d'élimination désignée, l'utilisation d'une autre installation d'élimination peut entraîner des coûts supplémentaires et le Client devra payer ces coûts supplémentaires. Le Client doit fournir toutes les informations requises par l'installation d'élimination ou par United, relatives à l'évaluation de l'acceptation des Supports spécialisés utilisés.

E. ALIMENTATION, CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION. Les "Services d'alimentation électrique et de chauffage, ventilation et climatisation" peuvent inclure l'assistance au démarrage des systèmes d'alimentation électrique et de chauffage, ventilation et climatisation, l'installation de câbles basse tension, l'installation de conduites d'eau réfrigérée temporaires, la formation sur site des employés du Client, l'assistance technique et l'assistance sur site 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que la surveillance de certains corps de métier. Le Client consent par la présente à ce que United fasse appel à un technicien tiers pour effectuer les services d'installation et de raccordement de l'Équipement, si les Services d'alimentation électrique et de climatisation sont demandés par le Client. Sauf accord écrit contraire entre les parties, le Client doit (i) procéder à l'inspection et à l'entretien quotidiens de tous les Équipements pendant la Période de location (sauf que le Client n'est pas tenu d'effectuer l'entretien des Équipements équipés d'un moteur diesel) ; (ii) décontaminer les Équipements de tout fluide chimique ou dangereux ; (iii) obtenir tous les permis et inspections réglementaires nécessaires ; (iv) remplacer les filtres à air sales sur tous les appareils de traitement de l'air et les climatiseurs ; (v) charger et décharger tout l'Équipement loué des remorques (le cas échéant) ; (vi) retirer tout le carburant des réservoirs supplémentaires avant la mise hors service de l'Équipement ; (vii) alimenter et/ou réapprovisionner tous les groupes électrogènes, chaudières ou cuves de carburant avec du fuel n°2 ; (viii) vérifier et enregistrer quotidiennement les niveaux d'huile dans le générateur ; (ix) permettre à United d'effectuer l'entretien de tout l'Équipement sur la base des instructions d'entretien fournies au Client par United au moment de la location ; et (x) fournir un électricien qualifié pour connecter et déconnecter l'Équipement du réseau électrique.

F. SERVICES D'OUTILLAGE. Les "Services d'outillage" peuvent inclure des services de suivi des outils, un logiciel de suivi des outils, des données d'utilisation (via des rapports imprimés/électroniques), un technicien sur place pour gérer les outils et autres Équipements, et une salle d'outils, si nécessaire. Sauf accord contraire entre les parties, le Client devra (i) fournir un emplacement sûr où la remorque pourra être stockée pendant la durée du projet ; (ii) fournir l'énergie nécessaire pour alimenter la remorque en électricité (générateur ou alimentation de l'usine) ; (iii) installer des échafaudages autour de la remorque si le site n'utilise pas les escaliers de la remorque ; (iv) fournir à United des informations concernant les exigences d'accès, y compris, mais sans s'y limiter, les cours spécifiques au site, les exigences en matière de dépistage des drogues, les règles relatives aux journées de fatigue, etc, avant la livraison ; (v) fournir à United une liste du personnel autorisé à enregistrer et à sortir les outils et/ou autorisé à demander l'ajout ou le retrait de stocks.

G. LOCATION DE VÉHICULES

i. Accidents, vol et vandalisme. Le Client doit signaler rapidement et correctement tout accident, vol ou vandalisme impliquant le Véhicule à United et à la police de la juridiction dans laquelle l'incident a lieu. Le Client doit obtenir les détails des témoins et des autres Véhicules impliqués, ainsi que de leurs conducteurs, propriétaires et assurances pertinentes, dans la mesure du possible. Si le Client reçoit des documents relatifs à un tel incident, ces documents doivent être remis rapidement à United. Le Client doit coopérer pleinement à l'enquête de United sur un tel incident et à la défense de toute réclamation qui en découle. Si le Client ne coopère pas pleinement, il devra rembourser à United tous les dommages subis en conséquence. Le Client autorise United à obtenir tous les dossiers ou informations relatifs à tout incident, consent à la juridiction des tribunaux de la juridiction dans laquelle l'incident se produit et renonce à tout droit de s'opposer à cette juridiction.

ii. Frais de tiers. Les taxes, les remboursements de taxes, les frais d'immatriculation des Véhicules, les suppléments gouvernementaux ou autres et les frais similaires sont facturés/remboursés aux taux spécifiés dans les Détails de la réservation ou selon les exigences de la loi applicable. Le Client est responsable du paiement de ces montants à United.

iii. Nettoyage. Au retour, si le Véhicule nécessite, à la discrétion de United, un nettoyage supérieur au nettoyage standard de United et dans la mesure où cela est imputable au Client, United peut facturer au Client les coûts réels encourus par United pour faire nettoyer le Véhicule par un professionnel. Le Client paiera également des frais raisonnables pour le nettoyage de l'intérieur du Véhicule lors de sa restitution si les taches, la saleté, les odeurs ou les salissures attribuables à l'utilisation du Client ne peuvent pas être nettoyées avec les procédures standard post-location de United, comme déterminé par United à sa discrétion.

iv. Consommation de tabac. United maintient une flotte non-fumeur, y compris une interdiction d'utiliser des e-cigarettes dans le Véhicule. Le Client paiera des frais supplémentaires s'il rend le Véhicule et que celui-ci sent ou est souillé par de la fumée ou de la vapeur de quelque nature que ce soit.

v. Frais de récupération. Le Client est responsable des frais de récupération, consistant en des coûts de toute nature (et incluant les honoraires d'avocats et les frais de justice) encourus par United pour récupérer le Véhicule (i) en vertu du présent Contrat de location et de service ; ou (ii) s'il est saisi par les autorités gouvernementales suite à l'utilisation du Véhicule par le Client ou tout autre opérateur avec le Client.

vi. Perte de clés/de porte-clés/cadenas. Si le Client perd les clés et/ou les porte-clés du Véhicule, United peut facturer au Client le coût de remplacement de ces clés et/ou porte-clés et le coût de livraison des clés et/ou porte-clés de remplacement et/ou de remorquage du Véhicule jusqu'à l'Agence la plus proche pour ouvrir le Véhicule. Si le Client verrouille les clés et/ou les porte-clés

dans le Véhicule et demande l'assistance de United, United peut facturer au Client le coût de la livraison de clés et/ou de porte-clés de remplacement et/ou du remorquage du Véhicule jusqu'à l'Établissement le plus proche pour ouvrir le Véhicule.

vii. Infractions au stationnement et à la circulation. LE CLIENT SERA RESPONSABLE DE, ET PAIERA SANS DÉLAI, TOUTES LES INFRACTIONS AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION, AINSI QUE LES AUTRES DÉPENSES ET PÉNALITÉS, TOUS LES FRAIS DE REMORQUAGE, DE STOCKAGE ET DE FOURRIÈRE ET TOUTES LES CONTRAVENTIONS ENCOURUES PENDANT QUE LE VÉHICULE EST LOUÉ AU CLIENT. SI LE CLIENT FAIT L'OBJET D'UNE INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE AUTOMATISÉE, IL ACCEPTE DE PAYER DES "FRAIS DE SERVICE D'INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE" CORRESPONDANT AU MONTANT DE L'INFRACTION PLUS UNE SOMME FORFAITAIRE DE 15 EURO CORRESPONDANT AUX FRAIS ADMINISTRATIFS ENGAGÉS PAR UNITED POUR SON SERVICE DE GESTION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE. CES FRAIS SERONT FACTURÉS AU CLIENT LORSQUE UNITED RECEVRA LES INFORMATIONS RELATIVES À UNE TELLE INFRACTION ET LES DÉPENSES Y AFFÉRENTES, ET POURRONT ÊTRE FACTURÉS ULTÉRIEUREMENT.

viii. Péages, infractions et frais. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE TOUS LES PÉAGES ET DE TOUTES LES VIOLATIONS DE PÉAGE ET S'EN ACQUITTE. SI LE CLIENT UTILISE UN SYSTÈME DE PÉAGE PAR PLAQUE, OU S'ACQUITTE D'UN PÉAGE OU D'UNE VIOLATION DE PÉAGE, IL ACCEPTE DE PAYER DES "FRAIS DE SERVICE DE PÉAGE" POUR CE SERVICE. LES FRAIS DE SERVICE DE PÉAGE CORRESPONDENT AU MONTANT DU PÉAGE PLUS UNE SOMME FORFAITAIRE DE 15 EURO QUI REPRÉSENTE LE MONTANT DES COÛTS ADMINISTRATIFS SUPPORTÉS PAR UNITED POUR SON SERVICE DE GESTION DU PÉAGE. LE COÛT EXACT SERA CALCULÉ ET FACTURÉ EN FONCTION DE L'UTILISATION RÉELLE D'UN SYSTÈME DE PÉAGE PAR PLAQUE OU DU PÉAGE OU DE LA VIOLATION DU PÉAGE ENCOURUE. CES FRAIS SERONT FACTURÉS AU CLIENT LORSQUE UNITED RECEVRA LES INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU SYSTÈME "TOLL-BY-PLATE" ET/OU AU PÉAGE OU À LA VIOLATION DU PÉAGE ENCOURUE, AINSI QUE LES DÉPENSES Y AFFÉRENTES, ET POURRONT ÊTRE FACTURÉS AU CLIENT À UNE DATE ULTÉRIEURE. LE CLIENT PEUT ÉVITER LES FRAIS DE SERVICE DE PÉAGE EN PAYANT LES PÉAGES AVEC SES PROPRES TRANSPONDEURS, EN UTILISANT UN AUTRE SYSTÈME DE PAIEMENT DE PÉAGE OU EN ÉVITANT COMPLÈTEMENT LES ROUTES À PÉAGE.

ix. Frais de distance ; frais de distance supplémentaires. Pour certains types de Véhicules routiers autorisés, le tarif de location facturé au Client comprendra un nombre spécifique de kilomètres par cycle de facturation. Le Client sera facturé pour les kilomètres excédant le nombre spécifié (les "Frais de distance supplémentaire") lors de la restitution du Véhicule. Les frais de distance supplémentaire seront calculés en multipliant le nombre de kilomètres supplémentaires parcourus, tel que déterminé par l'odomètre du Véhicule ou le dispositif télématique (le cas échéant), par le tarif par kilomètre. Pour éviter tout doute, le nombre de kilomètres autorisés par cycle de facturation et le taux des frais de distance supplémentaire seront indiqués dans l'Accord de location et/ou le bon de commande ou tout autre document similaire.

x. Autres frais ; Divers. Tous les autres frais spécifiés sur ou dans l'Accord de location et de service seront facturés aux taux applicables qui y sont spécifiés. Tous les frais mentionnés dans l'Accord de location et de service en tant que tarif journalier seront dus et payables pour chaque jour de location complet ou partiel. Les frais de location du Véhicule continueront de s'accumuler jusqu'à ce que le Véhicule soit rendu à United ou, si le Véhicule a été volé alors qu'il était en possession du Client, jusqu'à ce que le Client déclare le vol à la police de la juridiction dans laquelle le vol a eu lieu et à United.

xi. Retour du Véhicule. CERTAINS VÉHICULES PEUVENT ÊTRE ÉQUIPÉS DE SERVICES TÉLÉMATIQUES, DE SUIVI ET DE SERVICES CONNEXES, AUQUEL CAS LE CLIENT COMPREND QUE SON ACCÈS ET SON UTILISATION DU VÉHICULE OU DES SERVICES SONT SOUMIS AUX CONDITIONS ET À LA DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DU VÉHICULE, DU FOURNISSEUR DE SERVICES ET/OU DU FABRICANT DU DISPOSITIF, QUI PEUVENT INCLURE, SANS S'Y LIMITER, D'AUTRES CONDITIONS, DES LIMITATIONS DE SERVICE, DES EXCLUSIONS DE GARANTIE, DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ, DES CONDITIONS DU FOURNISSEUR DE SERVICES SANS FIL ET DES PRATIQUES DE CONFIDENTIALITÉ.

22. Accord complet / Accord unique

Les présentes conditions générales et le recto de l'Accord, ainsi que tout addendum joint à celui-ci, représentent l'intégralité de l'accord entre le Client et United en ce qui concerne l'Équipement et la location et l'entretien de l'Équipement. Il n'existe aucune représentation ou accord oral ou autre qui ne soit pas inclus dans les présentes. Aucun des droits de United ou du Client ne peut être modifié et aucune extension des termes de cet Accord ne peut être faite sauf par écrit, signé par United et le Client. Toute utilisation du numéro de commande du Client dans le présent Accord est uniquement destinée à la commodité du Client.

23. Ordre de préséance

Les présentes conditions générales et l'Accord prévaudront sur toutes les conditions générales contenues dans le bon de commande du Client ou dans tout autre document similaire et ces autres conditions sont rejetées par United. Dans le cas où United signerait le bon de commande du Client ou un document similaire, cette signature aura pour seul but d'accuser réception de la commande ; l'intention expresse des parties étant que l'Accord et les présentes conditions générales régissent toutes les transactions de location et de service. Sauf indication contraire par écrit, le Client renonce à l'applicabilité de ses propres conditions générales en faveur des termes et conditions de l'Accord.

24. Autres dispositions ; loi applicable ; juridiction compétente

1. Tout manquement de United à insister sur la stricte exécution par le Client de l'un des termes et conditions du présent Accord ne doit pas être interprété comme une renonciation au droit de United d'exiger une stricte conformité. Le Client a soigneusement examiné le présent Accord et renonce à tout principe de droit qui interpréterait toute disposition des présentes contre United en tant que rédacteur du présent Accord. Toute règle d'interprétation selon laquelle toute ambiguïté doit être résolue contre la partie rédactrice ne s'applique pas à l'interprétation du présent Accord.

2. Le Client doit payer les frais de location sans aucune compensation, déduction ou réclamation.

3. Le Client consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses données d'identification personnelles et de ses informations financières telles que décrites dans les présentes et dans la Politique de confidentialité de United, conformément à la loi applicable et au Règlement général sur la protection des données d'avril 2016 ("RGPD").

4. United a le droit de mettre fin immédiatement à toute Période de location et de reprendre possession de l'Équipement, sans aucune responsabilité envers le Client, en cas (i) de fermeture permanente d'agence(??), (ii) de déclaration d'une urgence, d'un désastre ou d'une situation similaire par une autorité gouvernementale ou locale, dans la mesure où cela affecte l'Équipement, ou (iii) dans les cas prévus par le présent contrat.

5. Droit applicable : Les présentes conditions de location et de service sont soumises au droit belge. Les tribunaux d'Anvers sont seuls compétents pour régler tous les litiges contractuels et non contractuels découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci.

25. Avertissement pénal

L'utilisation d'une fausse pièce d'identité pour obtenir l'Équipement ou le fait de ne pas restituer l'Équipement à la fin de la Période de location peut être considéré comme un vol passible de poursuites pénales conformément aux dispositions du code criminel ou pénal en vigueur.

26. Suivi GPS

Le Client et United consentent chacun à la collecte et à la surveillance des informations électroniques, y compris les données du système de positionnement global ("GPS"), générées par ou en relation avec l'utilisation du Client ou la localisation de l'Équipement. Le Client accepte que United soit propriétaire des données décrites dans ce paragraphe et puisse utiliser ces données, y compris les données GPS, à toutes fins, y compris à des fins commerciales, conformément uniquement à la loi applicable et au Règlement général sur la protection des données d'avril 2016 (RGPD).

27. Force Majeure

Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre partie en cas de non-respect des termes de l'Accord de location et de service ou d'inexécution de ses obligations en vertu des présentes, dans la mesure où ce manquement a été causé par ou est dû à un cas de force majeure, à condition que la partie défaillante en avise l'autre partie dès que cela est commercialement possible et fasse des efforts raisonnables pour reprendre l'exécution. Aux fins du Contrat de location et de service, on entend par "force majeure", entre autres, un incendie, une guerre, une insurrection, un acte de terrorisme, des émeutes, une inondation, un ouragan, un typhon, un tremblement de terre, une tornade, une coulée de boue, un tsunami et toute autre catastrophe naturelle, une épidémie, une pandémie, des ordonnances ou des mesures gouvernementales ou d'autres causes indépendantes de la volonté et non imputables à la partie défaillante.

[Si la force majeure dure plus de trente (30) jours calendaires, chaque partie peut résilier l'Accord par lettre recommandée sans intervention judiciaire préalable et sans dommages et intérêts dus à l'autre partie.]

28. Divisibilité

Chaque clause des présentes conditions générales est divisible et doit être distinguée des autres. Si, à tout moment, une ou plusieurs clauses sont ou deviennent invalides, illégales ou autrement inapplicables, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres clauses ne seront pas affectées ou réduites.

29. Équité

Le Client reconnaît que les présentes Conditions de location et de service comportent des dispositions justes, équilibrées et raisonnables, prenant en compte l'ensemble du Contrat. Le Client accepte les présentes Conditions de location et de service et reconnaît que United n'aurait pas conclu l'Accord sans ces Conditions de location et de service.